

Nantes, le 13 juillet 2018

La Région assure le renouvellement du navire Insula Oya II pour le transport public maritime sur l'Île d'Yeu

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Région a acquis, pour nouvelle compétence, l'organisation des transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte de l'Île d'Yeu. Christelle Morançais, Présidente de la Région, est venue aujourd'hui rencontrer les Forces Vives de l'Île pour leur présenter les résultats des engagements pris en mai 2017 sur l'acquisition d'un nouveau navire, lui permettant d'annoncer officiellement le lancement de la démarche. Le navire actuel Insula Oya II ayant été mis en service en 1982 doit, en effet, être renouvelé.

« Depuis 2017, nous avons assuré que nous financerions ce nouveau bateau dans son intégralité. Nous ne voulons pas d'une Région à deux vitesses, la construction de ce nouveau navire s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur des territoires dont l'égal accès est indispensable et nécessaire pour le développement et l'attractivité économique, culturel et social des Pays de la Loire. La Région a d'ailleurs toujours veillé à garder un traitement équitable de l'île avec les autres communes de la région à travers les nombreux projets actés dans notre Contrat Territoire Région 2020. Et le remplacement de l'Insula Oya II annoncé aujourd'hui ne nous fait pas oublier d'autres sujets d'actualité pour lesquels nous restons mobilisés : renouvellement des catamarans, dragage du chenal,... » déclare Christelle Morançais.

Suite aux études menées, le nouveau bateau reprendra les principales caractéristiques de l'Insula Oya II actuel. Une étude complémentaire axée sur l'aspect environnemental de la motorisation a conduit les élus lors du COPIL de février 2018 à plusieurs choix : un moteur diesel nouvelle génération (Technologie Diesel SCR), une trappe sera prévue au niveau du compartiment machine pour pouvoir adapter la motorisation aux avancées technologiques ultérieures et l'installation d'un système de Cold ironing dans les deux ports, pour permettre, lorsque le bateau est à quai, le fonctionnement électrique de tous ses appareils (actuellement assuré par des groupes électrogènes embarqués).

Le financement et la gouvernance du projet de construction du nouveau navire

Pour cette desserte maritime, la Région a délégué sa compétence au Département de la Vendée : une convention, signée en décembre 2017 pour 5 ans, prévoit notamment le remboursement par les Pays de la Loire au Département de toutes les dépenses liées à cette délégation de compétence. Par ailleurs, la signature des trois actes de vente en janvier 2018 a officialisé la cession à titre gracieux des deux catamarans Le Chatelet, le Pont d'Yeu et du cargo mixte l'Insula Oya II du Département à la Région.

Le Département de la Vendée veille à assurer le service public de transport maritime entre l'Île d'Yeu et le continent, afin de respecter la notion de « continuité territoriale », comme le déclare Yves AUVINET, son Président :

« Preuve de son succès, tous les ans, la Compagnie Yeu Continent transporte plus de 400 000 passagers et plus de 13 000 tonnes de marchandises. Et depuis le début d'année, la fréquentation a déjà augmenté de 1,7% par rapport à 2017. En lien avec la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée a mené plusieurs études pour définir la construction d'un nouveau navire

pour remplacer l'Insula Oya II. Avec une préoccupation majeure ; qu'il soit parfaitement adapté aux besoins des continentaux et des habitants de l'île d'Yeu pour les 20 à 30 prochaines années. Un peu plus grand que le navire actuel, le remplaçant de l'Insula Oya II sera construit en aluminium ou en acier, il disposera d'une capacité de stockage de marchandises équivalente à l'actuel navire, il pourra également transporter 250 passagers minimum et son tirant d'eau ne devra pas être supérieur à 2,50m pour tenir compte des contraintes du chenal de Fromentine. »

Les Présidents de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Vendée indiquaient en mai 2017 que le financement du nouveau navire serait assuré par la Région et que l'acquisition serait prise en charge par la Régie. Une étude juridique et financière, conduite depuis, a conclu sur l'intérêt que la Région porte aussi les procédures et l'acquisition du navire, avec l'assistance et l'appui de la Régie.

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en cours d'appel d'offres

Les études de définition des caractéristiques précises du nouveau navire, préalables à un appel d'offre auprès des chantiers navals, doivent être lancées dès cette année. La Région et la Régie ont convenu de faire appel à un bureau d'études (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) spécialisé dans le domaine maritime et la construction de navires, doté de compétences techniques, fiscales et juridiques. Un marché public, rédigé conjointement par la Régie et la Région, est en ligne depuis le 25 juin avec une remise des offres fixées au 17 juillet 2018.

Le Calendrier prévisionnel

- Automne 2018 : démarrage des études de définition des caractéristiques précises du nouveau navire par le bureau d'études spécialisé retenu
- Printemps 2019 : lancement du marché public auprès des chantiers navals pour la construction du navire
- Début 2020 : début du chantier de construction du nouveau navire
- 1er trimestre 2021 : mise à l'eau et en service du nouveau navire.

CONTACTS PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 65 - 06 82 80 18 92

Alexandre Jean : alexandre.jean@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 28